

### C.H.S.C.T. DU 14 MAI 2020

Cette réunion s'est tenue en audio-conférence, respectant ainsi les règles élémentaires de sécurité sanitaire imposées par la DGFIP et, quoi qu'il en soit, demandées par tous.

En réponse à la déclaration liminaire d'un syndicat, notre Directeur Départemental rappelle le CHSCT spécifique DDFIP qui s'est tenu lundi où il avait indiqué clairement que les règles du Plan de Reprise d'Activité (PRA) en Savoie étaient la déclinaison du PRA national qui a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire. Une fois les règles strictement respectées, le CHSCT de ce jour n'avait pas lieu de recueillir le vote des représentants du Personnel.

Malgré tout cette session restait ouverte au dialogue et aux propositions de l'ensemble des participants.

Dans les services l'installation des protections plexiglas prévues pour la réception du public est presque finalisée. Ces parois sont normées et même si elles présentent quelques inconvénients (comme l'importante ouverture pour le passage des documents, par exemple) il n'est pas possible d'en obtenir d'autres. Pour l'instant, sans accueil au public, ces protections n'ont pas vraiment d'incidence sur le PRA. Pour les protections entre les agents un prototype local a été fabriqué et attend la certification de l'ISST avant de pouvoir procéder à son installation.

Le PRA Savoie a vu ses effectifs en présentiel augmenter progressivement. Entre le 7 et le 11 mai le pourcentage est passé de 37 % à 54 %. À la demande de la CFTC Savoie la DDFIP explique que le nombre important de retour au travail (118 agents en une seule journée) s'est préparé en amont de cette date de reprise, chaque agent ayant été contacté personnellement. Bon nombre d'agents ont aussi exprimé leur volonté de revenir au travail.

Le nombre d'agents en télétravail a légèrement diminué. Il est passé de 121 à 107 à la date de mercredi.

Il n'y aura pas de test "COVID 19" à la DGFIP, aucun budget n'ayant été alloué. En constatant aussi que nous ne sommes plus en période d'accroissement de la contamination il n'y aurait pas grand intérêt à les pratiquer des tests dont la fiabilité reste à prouver. Malgré ça, à la moindre fatigue qui pourrait correspondre à cette épidémie il est impératif de rester chez soi et de prendre immédiatement un avis médical.

Concernant les congés et absences, à l'heure actuelle peu de choses sont encore définitivement tranchées. Concernant précisément les agents rencontrant des problèmes de garde d'enfants (ouverture ou non des écoles ou angoisses personnelles liées au virus) chacun est couvert en ASA sans justificatif jusqu'au 2 juin. Après cette date une attestation signalant que l'école ne peut accueillir l'enfant sera demandée.

Un prochain CHSCT se tiendra le 4 juin. En attendant cette date, d'autres éléments pourront nous être communiqués en cas de nécessité.

Lisez attentivement la note jointe à cet envoi.

En appliquant ces consignes vous vous protégez et vous protégez les autres.

Contactez vos représentants en CHSCT :

Titulaire : Yves BALITH 04 79 33 92 02

Suppléant : Patrice DAL MOLIN 04 79 96 72 02